

Paris, le 25 février 2019

Publication de l'appel à projets « Chaires internationales Blaise Pascal 2019 » (Région Île-de-France)

La Région Île-de-France a ouvert le 21 février 2019 une nouvelle édition des Chaires internationales Blaise Pascal. Ces chaires ont pour objet de financer partiellement l'accueil d'un.e scientifique de renommée internationale dans un laboratoire francilien, à hauteur de 170 000 € sur deux ans maximum. Les établissements d'accueil devront environner ces chaires, notamment pour les dépenses non éligibles (équipements, frais de gestion, modalités d'accueil du/de la lauréat.e...). Les chaires bénéficiant d'un cofinancement seront privilégiées. Les établissements membres de la COMUE USPC peuvent déposer 5 dossiers, et jusqu'à 7 si au moins deux candidatures sont féminines.

L'appel clôturera le 1^{er} mai 2019 à 10h00. Le dépôt se fera par l'établissement d'accueil (et non plus par la COMUE) sur le site [mesdemarches.iledefrance.fr](https://www.iledefrance.fr/mesdemarches.iledefrance.fr).

Le texte de l'appel à projets et les modalités de candidature sont accessibles ici : <https://www.iledefrance.fr/aides-services/recrutement-2019-chaire-d-excellence-internationale-blaise-pascal>.

L'appel est ouvert à toutes les disciplines. Les critères de sélection sont l'excellence scientifique et le caractère novateur des projets de recherche. Un encouragement particulier est donné cette année aux candidatures féminines et aux candidatures en SHS.

Les candidatures potentielles du site USPC sont à communiquer aux vice-présidents Recherche des établissements et au vice-président IdEx **avant le 8 avril 2019**. Chaque dossier devant comporter une lettre du président de la COMUE, le Bureau USPC étudiera les candidatures proposées. Les chaires proposées par un programme interdisciplinaire pourront être soutenues prioritairement par USPC et cofinancées par des fonds IdEx. Les chaires proposées par un établissement obtiendront un soutien de USPC et devront être abondées financièrement par l'établissement d'accueil.

La deadline interne du **8 avril** est indispensable pour que les candidat.e.s puissent obtenir la lettre de soutien de la COMUE à temps en vue du dépôt officiel le 1^{er} mai au plus tard.